



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ**

**N° Spécial**

**27 décembre 2021**

*1*

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 27 décembre 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2021-341	17.12.2021	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la Commune de Nanterre.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE N° 2021-341 du 17 décembre 2021.	5
DCL/BCLI N° 2021-342	21.12.2021	Arrêté préfectoral portant dissolution du Syndicat mixte de l'Île Saint-Germain (SMISG).	22
ANNEXE		Convention de dissolution du Syndicat mixte de l'Île Saint-Germain.	24



Arrêté DCL/BRGE n° 2021-341 du 17 décembre 2021  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Nanterre

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 12, L. 12-1, L. 13, L. 79, R. 40 et R. 40-1,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** l'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de la vie publique,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2020-1460 du 27 novembre 2020 portant application de l'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et relatif à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues,

**Vu** l'instruction du ministère de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-110 du 20 avril 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Nanterre,

**Vu** la demande du maire de Nanterre en date du 17 décembre 2021,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

/...

## ARRETE

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Nanterre sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les personnes sans domicile stable et les personnes détenues qui ne votent pas par correspondance seront inscrites sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : seront inscrits dans un bureau de vote spécifique.

- les personnes détenues inscrites dans la commune de Nanterre pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L. 79 du code électoral,

- les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4<sup>e</sup> degré, dans les conditions prévues aux articles L. 12 et L. 13 du même code,

- les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L. 14 du même code.

**ARTICLE 4** : en application des articles 12-1 et R. 40-1 du code électoral, le bureau mentionné à l'article 3 est rattaché à la circonscription de Nanterre qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

- pour les élections départementales : canton n° 20 – NANTERRE-2

- pour les élections législatives : 4<sup>ème</sup> circonscription

**ARTICLE 5** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (4 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 19 : Nanterre -1 et canton n° 20 : Nanterre-2), municipales et référendum	Bureau n° 1 Hôtel de Ville 88-188 rue du 8 Mai 1945

**ARTICLE 6** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 7** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Nanterre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 17 décembre 2021

Le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe,

  
Sophie GUIROY

## NANTERRE – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-341 du 17 décembre 2021

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE SALLE DES CONGRES	88 rue du 8 Mai 1945	N° 19 – NANTERRE-1
2	HOTEL DE VILLE SALLE DES CONGRES	88 rue du 8 Mai 1945	N° 19 – NANTERRE-1
3	ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO	45 rue Victor Hugo	N° 19 – NANTERRE-1
4	FOYER RESTAURANT DU SQUARE	6 rue Franklin	N° 19 – NANTERRE-1
5	MAISON DES ASSOCIATIONS	11 rue des Anciennes Mairies	N° 19 – NANTERRE-1
6	VILLA DES TOURELLES Parc des Anciennes Mairies	9 rue des Anciennes Mairies	N° 19 – NANTERRE-1
7	ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE	31 boulevard du Midi	N° 19 – NANTERRE-1
8	ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON – B	3 rue de Zilina	N° 19 – NANTERRE-1
9	ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON – A	3 rue de Zilina	N° 19 – NANTERRE-1
10	ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE – A	39 rue Voltaire	N° 19 – NANTERRE-1
11	ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE – B	39 rue Voltaire	N° 19 – NANTERRE-1
12	SALLE MUNICIPALE DE L'ECOLE VOLTAIRE	39 rue Voltaire	N° 19 – NANTERRE-1
13	CENTRE DE LOISIRS ROUGET DE LISLE	20 rue Rouget de Lisle	N° 19 – NANTERRE-1
14	ECOLE ELEMENTAIRE JOINVILLE	50 rue Rouget de Lisle	N° 19 – NANTERRE-1
15	ECOLE ELEMENTAIRE BALZAC	4 boulevard Balzac	N° 19 – NANTERRE-1
16	ECOLE MATERNELLE BALZAC	4 boulevard Balzac	N° 19 – NANTERRE-1
17	SALLE POLYVALENTE ANATOLE FRANCE	7 rue Anatole France	N° 19 – NANTERRE-1
18	ECOLE PRIMAIRE LUCIE AUBRAC	1 allée de Savoie	N° 19 – NANTERRE-1
19	ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN	11 rue Paul Langevin	N° 19 – NANTERRE-1
20	LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVIN	9 rue Paul Langevin	N° 19 – NANTERRE-1
21	ECOLE MATERNELLE FRANCE BLOCH	52 boulevard National	N° 19 – NANTERRE-1
22	GROUPE SCOLAIRE ABDELMALEK SAYAD	56 rue Abdelmalek Sayad	N° 19 – NANTERRE-1
23	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY B	1 rue des Chailliers	N° 19 – NANTERRE-1
24	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY A	1 rue des Chailliers	N° 19 – NANTERRE-1
25	SALLE DE LA MAIRIE DE QUARTIER DU MONT VALERIEN	207 rue Paul Vaillant-Couturier	N° 20 – NANTERRE-2

## NANTERRE – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
26	COLLEGE DES CHENEVREUX A	20 rue des Chenevreaux	N° 19 – NANTERRE-1
27	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	5 rue des Chailliers	N° 19 – NANTERRE-1
28	COLLEGE DES CHENEVREUX B	20 rue des Chenevreaux	N° 19 – NANTERRE-1
29	ECOLE MATERNELLE ROMAIN ROLLAND	7 rue Romain Rolland	N° 20 – NANTERRE-2
30	ECOLE ELEMENTAIRE ROMAIN ROLLAND	5 rue Romain Rolland	N° 20 – NANTERRE-2
31	SALLE DE QUARTIER ROMAIN ROLLAND	1 rue Romain Rolland	N° 20 – NANTERRE-2
32	ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE A	15 rue de la Côte des Amandiers	N° 20 – NANTERRE-2
33	ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE B	15 rue de la Côte des Amandiers	N° 20 – NANTERRE-2
34	ECOLE ELEMENTAIRE ROBESPIERRE	18 Allée Fernand Léger	N° 20 – NANTERRE-2
35	ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES DECOUR - REFECTOIRE	2 rue Jacques Decour	N° 20 – NANTERRE-2
36	ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES DECOUR - A	2 rue Jacques Decour	N° 20 – NANTERRE-2
37	ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	5 rue de l'Agriculture	N° 19 – NANTERRE-1
38	ECOLE ELEMENTAIRE LA FONTAINE	5 rue de l'Agriculture	N° 19 – NANTERRE-1
39	ECOLE ELEMENTAIRE DES PAQUERETTES	10 rue des Aubépines	N° 19 – NANTERRE-1
40	ECOLE MATERNELLE DES PAQUERETTES	10 rue des Aubépines	N° 19 – NANTERRE-1
41	ECOLE PRIMAIRE PABLO NERUDA A	18 rue Pablo Neruda	N° 20 – NANTERRE-2
42	ECOLE PRIMAIRE PABLO NERUDA B	18 rue Pablo Neruda	N° 20 – NANTERRE-2
43	ECOLE PRIMAIRE ELSA TRIOLET	130 rue Salvador Allende	N° 20 – NANTERRE-2
44	ECOLE PRIMAIRE PABLO PICASSO	75 avenue Pablo Picasso	N° 20 – NANTERRE-2
45	ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES DECOUR - B	8 rue Jacques Decour	N° 20 – NANTERRE-2
46	ECOLE MATERNELLE MAXIME GORKI	14 Allée de l'Arlequin	N° 20 – NANTERRE-2
47	ECOLE ELEMENTAIRE MAXIME GORKI	14 Allée de l'Arlequin	N° 20 – NANTERRE-2
48	SALLE DE QUARTIER LE CORBUSIER	49 Esplanade Charles de Gaulle	N° 20 – NANTERRE-2
49	GROUPE SCOLAIRE MIRIAM MAKEBA	190 Abdenbi Guémiah	N° 19 – NANTERRE-1
50	HOTEL DE VILLE SALLE DES CONGRES	88 avenue du 8 Mai 1945	N° 20 – NANTERRE-2

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>		
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – SALLE DES CONGRES</b>		
<b>88 rue du 8 mai 1945</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Bizis	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Georges Politzer	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie	Du 37 à la fin (n° impairs)	
Boulevard du 17 octobre 1961	Du 160 à la fin : n° pairs	
Boulevard Jacques-Germain Soufflot	Du 4 à la fin : n° pairs	
Place de l'Hôtel de Ville	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du 8 mai 1945	Du 146 au 150 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>		
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – SALLE DES CONGRES</b>		
<b>88 rue du 8 mai 1945</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Henri Wallon	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Marie Curie	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie	N° 35	
Boulevard Honoré de Balzac	Du 1 à la fin : n° impairs	
Rue de Courbevoie	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Amandiers	Du 16 à la fin (n° pairs)	Du 17 à la fin (n° impairs)
Rue des Venêts	Du 1 au 25 (n° impairs)	
Rue du 19 mars 1962	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du 8 mai 1945	Du 2 au 144 (n° pairs)	Du 1 à la fin (n° impairs)
Rue Marcelin Berthelot	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Victor Hugo	Du 32 bis à la fin : n° pairs	Du 25 à la fin : n° impairs
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO</b>		
<b>45 rue Victor Hugo</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard François-Vincent Raspail	Du 1 à la fin : n° impairs	
Gare de Nanterre	Du 1 à la fin	
Rue Alexandre Dumas	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Charles Gounod	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Claude Debussy	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la gare	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Pongerville	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Sergent Bobillot	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Maurice Ravel	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Mozart	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Pascal	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Paul Bert	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Raymond Barbet	Du 76 à la fin (n° pairs)	Du 69 à la fin (n° impairs)
Rue Rigault	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Victor Hugo	Du 2 au 32 (n° pairs)	Du 1 au 23 (n° impairs)
Square de la Gare	Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>		
<b>Lieu de vote : FOYER RESTAURANT DU SQUARE</b>		
<b>6 rue Franklin</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de Roehegude	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie	N° 1	
Avenue Louis Meunier	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard du Levant	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard Herold	Totalité : n° pairs et impairs	
Place Jean-Baptiste Plainchamp	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la Côte	Du 2 au 6 (n° pairs)	Du 1 au 7 (n° impairs)
Rue de Stalingrad	Du 2 au 20 (n° pairs)	Du 1 au 21 (n° impairs)
Rue des Amandiers	Du 2 au 14 (n° pairs)	Du 1 au 15 (n° impairs)
Rue des Venets	Du 2 au 32 (n° pairs)	
Rue du Bas	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Franklin	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Raymond Barbet	Du 2 au 74 (n° pairs)	Du 1 au 67 (n° impairs)

SUITE BUREAU N° 4		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Sadi Carnot	Du 2 au 34 (n° pairs)	Du 1 au 37 (n° impairs)
Rue Waldeck Rochet	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Square Juliette Dubois Plissonnier	Totalité : n° pairs et impairs	
Villa Marcelle	Totalité : n° pairs et impairs	
Villa Marthe	Totalité : n° pairs et impairs	
BUREAU DE VOTE N° 5		
Lieu de vote : MAISON DES ASSOCIATIONS 11 rue des anciennes mairies		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard du Couchant	Du 42 à la fin (n° pairs)	Du 37 à la fin (n° impairs)
Cour Saint-Nicolas	Totalité : n° pairs et impairs	
Passage du Quignon	Totalité : n° pairs et impairs	
Place de la Gare	Totalité : n° pairs et impairs	
Place des Belles Femmes	Totalité : n° pairs et impairs	
Place Gabriel Péri	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de l'Eglise	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Stalingrad	Du 22 à la fin (n° pairs)	Du 23 à la fin (n° impairs)
Rue des anciennes mairies	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Docteur Foucault	Du 34 à la fin (n° pairs)	Du 33 à la fin (n° impairs)
Rue du Grand Champ	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Henri Barbusse	Du 2 au 36 (n° pairs)	
Rue Maurice Thorez	Du 48 à la fin (n° pairs)	Du 59 à la fin (n° impairs)
Rue Montpreau	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Silvy	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Volant	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Waldeck Rochet	Du 1 à la fin (n° impairs)	
Villa des Tilleuls	Totalité : n° pairs et impairs	
BUREAU DE VOTE N°6		
Lieu de vote : VILLA DES TOURELLES - Parc des Anciennes Mairies 9 rue des anciennes mairies		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard du Couchant	Du 2 au 40 (n° pairs)	Du 1 au 35 (n° impairs)
Impasse du Chemin de Fer	Totalité : n° pairs et impairs	
Place Federico Fellini	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Bois Joly	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Docteur Foucault	Du 2 au 32 (n° pairs)	Du 1 au 31 (n° impairs)
Rue Fernando	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Francisque Sarcey	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Henri Barbusse	Du 38 à la fin (n° pairs)	
Rue Jean-Baptiste Lebon	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Léon Raimon	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Maurice Thorez	Du 2 au 46 (n° pairs)	Du 1 au 57 (n° impairs)
BUREAU DE VOTE N°7		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE 31 boulevard du Midi		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Vladimir Ilitch-Lenine	Du 2 au 40 (n° pairs)	
Boulevard du Midi	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard du Sud-Est	Totalité : n° pairs et impairs	
Cour Saint-Germain	Totalité : n° pairs et impairs	
Passage de la Croix	Totalité : n° pairs et impairs	
Passage du Marché	Totalité : n° pairs et impairs	
Passage Georges Hany	Totalité : n° pairs et impairs	
Place de la Boule	N° 1	
Place du Castel Marly	Totalité : n° pairs et impairs	
Place du Maréchal Foch	Totalité : n° pairs et impairs	
Place Edouard Mayer	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Chanzy	Du 2 au 14 (n° pairs)	Du 1 au 15 (n° impairs)
Rue de l'Ouest	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la Croix	Du 2 au 6 (n° pairs)	Du 1 au 3 (n° impairs)
Rue du Castel Marly	Totalité : n° pairs et impairs	

<b>SUITE BUREAU N°7</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue du Marché	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Vieux-Pont	Du 2 au 16 (n° pairs)	Du 1 au 23 (n° impairs)
Rue Edmond Guerry	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Gambetta	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Henri Barbusse	Du 1 à la fin (n° impairs)	
Rue Jules Gautier	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Thomas Lemaitre	Du 2 à la fin (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON B</b>		
<b>3 rue de Zilina</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Benoit Frachon	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue des Guillaies	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue du Moulin Noir	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue du Parc de l'Île	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Henri Martin	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Jules Quentin	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard de la Seine	Du 1 au 7 (n° impairs)	
Boulevard National	N° 166	N° 170
Chemin des Gors Effondrés	Totalité : n° pairs et impairs	
Passage des Gors Effondrés	Totalité : n° pairs et impairs	
Route de Chatou	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Béranger	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la Chasse	Totalité : n° pairs et impairs-	
Rue de Zilina	Du 1 au 5 (n° impairs)	
Rue des Agglomérés	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Fondrières	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Sablières	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Port	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Progrès	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Ernest Renan	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz	1 à la fin : n° impairs	
Rue Jean Allemane	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Jules Michelet	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Lavoisier	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Louis Lecuyer	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Paul Heroult	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Paul Lescop	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Paul Morin	Du 1 à la fin (n° impairs)	
Rue Simone de Beauvoir	Totalité n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON A</b>		
<b>3 rue de Zilina</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Erables	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Zilina	Du 2 à la fin (n° pairs)	Du 7 au 17 puis du 51 à fin (n° impairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE A - 39 rue Voltaire</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Boulevard de la Seine	Du 26 au 78 (n° pairs)	Du 9 au 43 (n° impairs)
Boulevard du Général Leclerc	du 2 au (n° pairs)	du 1 au 95 (n° impairs)
Rue Ampère	Du 5 à la fin (n° impairs)	
Rue André Doucet	Du 2 au 34 (n° pairs)	Du 1 au 29 (n° impairs)
Rue de la Chasse	Totalité : n° pairs	
Rue de la Résistance	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Sannois	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Zilina	Du 19 au 47 (n° impairs)	
Rue Josette et Maurice Audin	Totalité n° pairs et impairs	
Rue Paul Morin	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue Voltaire	Totalité : n° pairs et impairs	

<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE B</b>		
<b>39 rue Voltaire</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Hoche	Du 134 à la fin (n° pairs)	Du 127 à la fin (n° impairs)
Boulevard de la Seine	Du 80 à la fin (n° pairs)	Du 45 à la fin (n° impairs)
Boulevard du Général Leclerc	Du 54 à la fin (n° pairs)	Du 97 à la fin (n° impairs)
Rue de l'Union	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Acacia	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Prés	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Sorbiers	Du 2 au 6 (n° pairs)	
Rue Kléber	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Lannes	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Marceau	Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE MUNICIPALE DE L'ECOLE VOLTAIRE - 39 rue Voltaire</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Vladimir Komarov	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue de la Commune de Paris	Du 2 au 30 (n° pairs)	Du 1 au 29 (n° impairs)
Avenue Hoche	Du 70 au 132 (n° pairs)	Du 27 au 125 (n° impairs)
Boulevard de la Seine	Du 2 au 24 (n° pairs)	
Rue Ampère	Du 12 à la fin (n° pairs)	
Rue André Doucet	Du 36 à la fin (n° pairs)	Du 31 à la fin (n° impairs)
Rue de Bezons	Du 2 au 42 (n° pairs)	Du 1 au 43 (n° impairs)
Rue de la Cité Blanche	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Faidherbe	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Germaine Tillion	Du 2 au 130 (n° pairs)	Du 1 au 71 (n° impairs)
Rue Lucien Ducastel	Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE DE LOISIRS ROUGET DE LISLE - 20 rue Rouget de Lisle</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Parfumeurs	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Hélène et Mercédès Cocquet	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Augustine	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue de la Commune de Paris	Du 32 au 48 (n° pairs)	Du 31 au 47 (n° impairs)
Avenue de la République	Du 2 au 74 (n° pairs)	Du 1 au 43 (n° impairs)
Avenue du Général Gallieni	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Hoche	Du 2 au 68 (n° pairs)	Du 1 au 25 (n° impairs)
Avenue Rouget de Lisle	Totalité : n° pairs et impairs	
Impasse de la Gare	Totalité : n° pairs et impairs	
Place du Docteur Pierre	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Ampère	Du 2 au 10 (n° pairs)	Du 1 au 3 (n° impairs)
Rue Becquet	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de l'Avenir	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de l'Industrie	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Grands Buissons	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Docteur Pierre	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Président Paul Doumer	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Germaine Tillion	Du 132 à la fin (n° pairs)	Du 73 à la fin (n° impairs)
Rue Rouget de Lisle	Du 2 au 76 (n° pairs)	Du 1 à la fin (n° impairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JOINVILLE - 50 rue Rouget de Lisle</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la République	Du 76 au 96 (n° pairs)	
Boulevard Arnaud Beltrame	Du 2 au 500 : n° pairs	
Rue Rouget de Lisle	Du 78 à la fin (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE BALZAC / 4 boulevard Balzac</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Alfred de Musset	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Ambroise Paré	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Claude Bernard	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Edward Jenner	Totalité : n° pairs et impairs	

SUITE BUREAU N° 15		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Georges Courteline	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Georges Sand	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Jean de La Fontaine	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Philippe Pinel	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Pierre Corneille	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Pierre Lescot	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée René Laennec	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Sir Alexander Fleming	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Théophile Gautier	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard Abdenbi Guémiah	Du 2 au 168 : n° pairs	
Boulevard Blaise Pascal	Du 305 à la fin : n° impairs	Du 304 à la fin : n° pairs
Boulevard François-Vincent Raspail	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Boulevard Jules Mansart	Du 9 à la fin : n° impairs	Du 16 au 26 : n° pairs
Mail Ambroise Croizat	Du 1 à la fin : n° impairs	
Rue Jean Roques	Du 1 à la fin : n° impairs	
BUREAU DE VOTE N°16		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE BALZAC - 4 boulevard Balzac		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée d'Estienne d'Orves	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée du Colonel Fabien	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Eugène Viollet le Duc	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Jean d'Alembert	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Jean-Baptiste Lamarck	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Jean-Pierre Timbaud	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Joseph Lakanal	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Léon Tolstoï	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Lucien Sampaix	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Pierre Brossolette	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Rejane	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée René Descartes	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard Emile Zola	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard Honoré de Balzac	Du 2 à la fin : n° pairs	
Boulevard Jacques-Germain Soufflot	Du 9 à la fin (n° impairs)	
Boulevard Jules Mansart	Du 1 au 7 : n° impairs	
Mail Ambroise Croizat	Du 2 à la fin : n° pairs	
BUREAU DE VOTE N°17		
Lieu de vote : SALLE POLYVALENTE ANATOLE France - 7 rue Anatole France		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de l'Archéologie	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée de l'Université	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée des Grandes Lunes	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée des Marguerites	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue de l'Île Saint Martin	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue de la Commune de Paris	Du 50 à la fin : n° pairs	Du 49 à la fin : n° impairs
Avenue de la République	Du 98 au 292 : n° pairs	Du 45 au 291 : n° impairs
Avenue du Cimetière	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard Arnaud Beltrame	Du 1 au 499 : n° impairs	
Boulevard de La Défense	Du 2 au 1022 : n° pairs	Du 1 au 887 : n° impairs
Boulevard du Havre	Totalité : n° pairs et impairs	
Chemin d'Accès à l'usine Electrique	Totalité : n° pairs et impairs	
Chemin de Halage	Totalité : n° pairs et impairs	
Cours Nicole Dreyfus	Totalité	
Esplanade Patrice Chéreau	Du 1 au 85 : n° impairs	Du 2 au 84 : n° pairs
Pont de Bezons	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Anatole France	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Bezons	Du 150 à la fin : n° pairs	Du 45 à la fin : n° impairs
Rue de la Folie	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Grandes Grèves	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Grands Prés	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Hautes Pâtures	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Marguerites	Totalité : n° pairs et impairs	

SUITE BUREAU N° 17		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue des Peupliers	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du 1 <sup>er</sup> Mai	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Haras	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Gutenberg	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Jean Baillet	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Jean Perrin	Totalité : n° pairs et impairs	
Terrasse de la Seine	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°18		
Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE LUCIE AUBRAC		
1 Allée de Savoie		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée d'Aquitaine	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée d'Auvergne	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée de Bourgogne	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée de Gascogne	Du 62 à la fin : n° pairs	Du 281 à la fin : n° impairs
Allée de Lorraine	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée de Normandie	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée de Savoie	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue des Bleuets	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Enguerrand	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue François Arago	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Jenny	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard de La Défense	Du 1141 à la fin (n° impairs)	Du 1024 au 1500 (n° pairs)
Boulevard des Provinces Françaises	Du 283 à la fin : n° impairs	Du 380 à la fin : n° pairs
Boulevard du 17 octobre 1961	Du 181 à la fin : n° impairs	
Place Nelson Mandela	Du 1 au 65 (n° impairs) Du 191 à la fin (n° impairs)	Du 2 à la fin : n° pairs
Pont Aimé Césaire	Totalité : n° pairs et impairs	
Pont Célestin Hébert	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue d'Arras	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la Garenne	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Lens	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Lille	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Courrières	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Edouard Colonne	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue François Hanriot	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue Nouvelle	Du 1 au 3 (n° impairs)	Du 5bis à la fin (n° impairs)
Rue Veuve Lacroix	Totalité : n° pairs et impairs	
Terrasse de l'Université	Du 197 à la fin : n° impairs	Du 198 à la fin : n° pairs
BUREAU DE VOTE N°19		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LANGEVIN		
11 rue Paul Langevin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Auguste Blanqui	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Edouard Vaillant	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Etienne Cabet	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Fernand Pelloutier	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée François Jourde	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Tolain	Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard National	Du 136 au 164 (n° pairs)	N° 168   Du 172 à la fin (n° pairs)
Rue Boileau	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Vieux Pont	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Eugène Varlin	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Lamartine	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Morelly	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Paul Langevin	Totalité : n° pairs et impairs	
Square Charles Fourier	Totalité : n° pairs et impairs	
Square Denis Diderot	Totalité : n° pairs et impairs	
Square Henri de Saint-Simon	Totalité : n° pairs et impairs	

SUITE BUREAU N°19		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Square Henri Sellier	Totalité : n° pairs et impairs	
Square Pierre-Joseph Proudhon	Totalité : n° pairs et impairs	
Square Sismondi	Totalité : n° pairs et impairs	
Square Thomas Campanella	Totalité : n° pairs et impairs	
Square Thomas More	Totalité : n° pairs et impairs	
BUREAU DE VOTE N°20		
Lieu de vote : LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVIN 9 rue Paul Langevin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Vladimir Ilitch Lenine	Du 42 à la fin (n° pairs)	
Impasse du Gymnase	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Goulvents	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Mans	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Jean Jaurès	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Jules Guesde	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Raymond Poincaré	Du 24 à la fin (n° pairs)	Du 29 à la fin (n° impairs)
Rue Thomas Lemaître	Du 1 à la fin (n° impairs)	
BUREAU DE VOTE N°21		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FRANCE BLOCH 52 boulevard National		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Vladimir Ilitch Lenine	Du 77 au 105 (n° impairs)	
Boulevard National	Du 44 au 134 (n° pairs)	
Rue du Bois	Du 20 au 46 (n° pairs)	
BUREAU DE VOTE N°22		
Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE ABDELMALEK SAYAD 56 rue Abdelmalek Sayad		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Pouvins	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue de Rueil	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue du Maréchal Joffre	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Avenue Vladimir Ilitch Lenine	Du 1 au 75 (n° impairs)	
Boulevard National	Du 2 au 42 (n° pairs)	
Place de la Boule	N° 2 à 2 bis	
Rue Abdelmalek Sayad	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Alfred Dinin	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Chanzy	Du 16 à la fin (n° pairs)	Du 17 à la fin (n° impairs)
Rue de la Croix	Du 8 à la fin (n° pairs)	Du 5 à la fin (n° impairs)
Rue du Bois	Du 2 au 18 (n° pairs)	Du 1 à la fin (n° impairs)
Rue Raymond Poincaré	Du 2 au 22 (n° pairs)	Du 1 au 27 (n° impairs)
Rue Sainte Geneviève	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Saint-Maurice	Du 2 au 18 (n° pairs)	Du 1 au 21 (n° impairs)
Villa Blanche	Totalité : n° pairs et impairs	
BUREAU DE VOTE N°23		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY B 1 rue des Chailliers		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Marronniers	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue du Maréchal Joffre	Du 1 à la fin (n° impairs)	
Impasse des Pommiers	Totalité : n° pairs et impairs	
Passage des Suisses	Totalité : n° pairs et impairs	
Place de la Boule	N° 2 ter N° 3	Du 7 à la fin (n° impairs)
Rue de Saint-Cloud	Du 2 au 80 (n° pairs)	Du 1 au 79 (n° impairs)
Rue des Ombrées	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Suisses	Du 22 à la fin (n° pairs)	Du 17 à la fin (n° impairs)
Rue des Vignes	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Docteur Charcot	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue Joseph Terneau	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Mac Mahon	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Paul Vaillant-Couturier	Du 2 au 80 (n° pairs)	
Rue Saint-Maurice	Du 20 à la fin (n° pairs)	Du 23 à la fin (n° impairs)

<b>BUREAU DE VOTE N°24</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY A</b>		
<b>1 rue des Chailliers</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Chemin des Hauts Gibets	Totalité : n° pairs et impairs	
Impasse des Abeilles	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue André Chabenet	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Camille Desmoulins	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Buzenval	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Garches	Du 112 à la fin (n° pairs)	
Rue de Saint-Cloud	Du 82 à la fin (n° pairs)	Du 81 à la fin (n° impairs)
Rue des Chailliers	Du 2 à la fin (n° pairs)	Du 1 au 59 (n° impairs)
Rue des Molières	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Docteur Charcot	Du 1 à la fin (n° impairs)	
Rue Elisée Reclus	Du 1 à la fin (n° impairs)	
Rue Erik Satie	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Frédéric Smetana	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Georges Enesco	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Gracchus Babeuf	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Henry Purcell	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Paul Vaillant-Couturier	Du 82 au 202 (n° pairs)	
Rue Pierre Larousse	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Pierre Sergent	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Rossini	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Saint-Just	Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE DE LA MAIRIE DE QUARTIER DU MONT VALERIEN</b>		
<b>207 rue Paul Vaillant-Couturier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue des Belles Vues	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue des Chailliers	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue des Marguerites	Totalité : n° pairs et impairs	
Chemin des Cendres	Totalité : n° pairs et impairs	
Chemin des Cerisiers	Totalité : n° pairs et impairs	
Impasse Daniel Becker	Totalité : n° pairs et impairs	
Impasse des Luaps	Totalité : n° pairs et impairs	
Résidence des Chailliers	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Daniel Becker	Du 2 au 56 (n° pairs)	
Rue de Garches	Du 2 au 108 (n° pairs)	Du 1 à la fin (n° impairs)
Rue de la Source	Du 130 au 190 (n° pairs)	
Rue des Chailliers	Du 75 à la fin (n° impairs)	
Rue des Ermites	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Luaps	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue du Calvaire	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue du Cheval Mousse	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue du Télégraphe	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue Elisée Reclus	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue Jean Moulin	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Missak Manouchian	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Paul Vaillant-Couturier	Du 204 au 246 (n° pairs)	Du 167 au 273 (n° impairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b>		
<b>Lieu de vote : COLLEGE DES CHENEVREUX A</b>		
<b>20 rue des Chenevreaux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de La Fontaine de Rolle	Du 1 à la fin (n° impairs)	
Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie	Du 2 au 20 (n° pairs)	
Avenue Gabriel	Du 2 à la fin (n° pairs)	Du 1 au 47 (n° impairs)
Avenue Georges Clémenceau	Du 2 au 64 (n° pairs)	Du 1 au 43 (n° impairs)
Avenue Rachel	Du 2 au 28 (n° pairs)	Du 1 au 35 (n° impairs)
Impasse des Louvetiers	Totalité : n° pairs et impairs	
Place de la Boule	N° 5	
Place Nathalie Lemel	Totalité : n° pairs et impairs	

SUITE BUREAU N°26		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Circulaire	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la Source	Du 2 au 24 (n° pairs)	
Rue des Fleurs	Du 2 à la fin (n° pairs)	Du 29 à la fin (n° impairs)
Rue des Suisses	Du 2 au 20 (n° pairs)	Du 1 au 15 (n° impairs)
Rue Gustave Courbet	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Paul Vaillant-Couturier	Du 1 au 59 (n° impairs)	
BUREAU DE VOTE N°27		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES FERRY / 5 rue des Chailliers		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Camelinat	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée des Damades	Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Jules Valles	Totalité : n° pairs et impairs	
Place Eugène Pottier	Totalité : n° pairs et impairs	
Place Jean-Baptiste Clément	Totalité : n° pairs et impairs	
Place Pierre Degeyter	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue André Léo	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Daniel Becker	Du 1 au 59 (n° impairs)	
Rue de la Source	Du 40 au 128 (n° pairs)	
Rue Paul Vaillant-Couturier	Du 61 au 165 (n° impairs)	
BUREAU DE VOTE N°28		
Lieu de vote : COLLEGE DES CHENEVREUX B / 20 rue des Chenevreaux		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de la Libération	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue de La Fontaine de Rolle	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Avenue des Alouettes	Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie	N° 22 – 30 - 34	
Avenue Gabriel	Du 49 à la fin (n° impairs)	
Avenue Georges Clémenceau	Du 66 au 126 (n° pairs)	Du 45 au 121 (n° impairs)
Avenue Rachel	Du 30 à la fin (n° pairs)	Du 37 à la fin (n° impairs)
Rue Branly	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Claude Chappe	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Daniel Becker	Du 58 à la fin (n° pairs)	Du 61 à la fin (n° impairs)
Rue de la Concorde	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la Côte	Du 8 à la fin (n° pairs)	Du 9 à la fin (n° impairs)
Rue de la Source	Du 26 au 38 (n° pairs)	Du 1 au 115 (n° impairs)
Rue de Suresnes	Du 2 au 96 (n° pairs)	
Rue des Alouettes	Du 16 à la fin (n° pairs)	
Rue des Carriers	Du 10 au 16 (n° pairs)	Du 1 au 11 (n° impairs)
Rue des Chenevreaux	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Fleurs	Du 1 au 27 (n° impairs)	
Rue du Mont Valérien	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Marcel Genin	Du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue Philippe Triaire	Du 2 au 136 (n° pairs)	Du 1 au 129 (n° impairs)
Rue Sadi Carnot	Du 36 à la fin (n° pairs)	
Rue Yves Saudmont	Totalité : n° pairs et impairs	
BUREAU DE VOTE N°29		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE ROMAIN ROLLAND / 7 rue Romain Rolland		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Belfort	Totalité : n° pairs et impairs	
Impasse André Sabatier	Totalité : n° pairs et impairs	
Impasse Paul Vaillant-Couturier	Totalité : n° pairs et impairs	
Impasse Philippe Triaire	Totalité : n° pairs et impairs	
Passage des Plaideurs	Totalité : n° pairs et impairs	
Route des Fusillés de la Résistance	Du 112 à la fin (n° pairs)	
Rue André Sabatier	Du 1 à la fin (n° impairs)	
Rue de Belfort	Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la Source	Du 196 à la fin (n° pairs)	Du 117 à la fin (n° impairs)
Rue de Suresnes	Du 98 au 154 (n° pairs)	
Rue des Alouettes	Du 11 à la fin (n° impairs)	
Rue des Chevremonts	Totalité : n° pairs et impairs	

SUITE BUREAU N° 29	
Nom de la rue	N° dans la rue
Rue des Louvetiers	Totalité : n° pairs et impairs
Rue des Luaps	Du 1 à la fin (n° impairs)
Rue des Luaps Prolongée	Totalité : n° pairs et impairs
Rue des Plaideurs	Du 2 à la fin (n° pairs)   Du 1 au 83 (n° impairs)
Rue du Bel Air	Totalité : n° pairs et impairs
Rue du Cheval Mousse	Du 1 à la fin (n° impairs)
Rue du Plateau	Totalité : n° pairs et impairs
Rue du Télégraphe	Du 1 à la fin (n° impairs)
Rue Georges-Gabriel Fabre	Totalité : n° pairs et impairs
Rue Marcel Genin	Du 1 à la fin (n° impairs)
Rue Paul Bertin	Totalité : n° pairs et impairs
Rue Paul Vaillant-Couturier	Du 248 à la fin (n° pairs)   Du 275 à la fin (n° impairs)
Rue Philippe Triaire	Du 138 à la fin (n° pairs)   Du 131 au 241 (n° impairs)
BUREAU DE VOTE N°30	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ROMAIN ROLLAND - 5 rue Romain Rolland	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Eugène	Du 2 à la fin (n° pairs)
Avenue Félix Faure	Du 28 à la fin (n° pairs)
Route des Fusillés de la Résistance	Du 2 au 110 (n° pairs)
Rue André Sabatier	Du 2 à la fin (n° pairs)
Rue Clarin Bonaventure Baixas	Totalité : n° pairs et impairs
Rue de Suresnes	Du 156 à la fin (n° pairs)   Du 69 à la fin (n° impairs)
Rue de Verdun	Totalité : n° pairs et impairs
Rue des Pavillons	Totalité : n° pairs et impairs
Rue des Plaiseurs	Du 91 à la fin (n° impairs)
Rue du Tir	Totalité : n° pairs et impairs
Rue Gustave Flourens	Totalité : n° pairs et impairs
Rue Philippe Triaire	Du 243 à la fin (n° impairs)
Rue Romain Rolland	Totalité : n° pairs et impairs
Villa des Marronniers	Totalité : n° pairs et impairs
BUREAU DE VOTE N°31	
Lieu de vote : SALLE DE QUARTIER ROMAIN ROLLAND - 1 rue Romain Rolland	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Alexandre	Totalité : n° pairs et impairs
Avenue Eugène	Du 1 à la fin (n° impairs)
Avenue Félix Faure	Du 2 au 26 (n° pairs)   Du 1 à la fin (n° impairs)
Avenue Georges Clémenceau	Du 128 à la fin (n° pairs)
Avenue Pierre Curie	Totalité : n° pairs et impairs
Impasse Félix Faure	Totalité : n° pairs et impairs
Passage Antoine Riou	Totalité : n° pairs et impairs
Rue de Suresnes	Du 1 au 67 (n° impairs)
Rue des Alouettes	Du 2 au 14 (n° pairs)   Du 1 au 9 (n° impairs)
Rue Pasteur	Totalité : n° pairs et impairs
Rue Pierre Curie	Totalité : n° pairs et impairs
Rue Salembier	Totalité : n° pairs et impairs
BUREAU DE VOTE N°32	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE A 15 rue de la Côte des Amandiers	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Liberté	Du 1 à la fin (n° impairs)
Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie	Du 40 au 174 (n° pairs)
Avenue Pablo Picasso	Du 2 au 20 (n° pairs)
Mail Frédéric et Irène Joliot Curie	Totalité : n° pairs et impairs
Rue Branly	Totalité : n° pairs et impairs
Rue de la Côte des Amandiers	Totalité : n° pairs et impairs
Rue des Venêts	Du 27 à la fin (n° impairs)
Rue Henri Manhes	Totalité : n° pairs et impairs
Rue Sadi Carnot	Du 39 au 51 (n° impairs)

<b>BUREAU DE VOTE N°33</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE B - 15 rue de la Côte des Amandiers</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Liberté		Du 2 à la fin (n° pairs)	
Avenue des Champs Pierreux		Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Georges Clémenceau		Du 123 au 275 et du 283 à fin (n° impairs)	
Avenue Pablo Picasso		Du 22 au 50 (n° pairs)	
Mail de la Fraternité		Totalité : n° pairs et impairs	
Mail Jean-Jacques Rousseau		Totalité : n° pairs et impairs	
Mail Nelson Mandela		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de l'Abbé Hazard		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de l'Egalité		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Montesquieu		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Neuilly		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Carriers		Du 2 au 8 (n° pairs)	Du 18 à la fin (n° pairs)      Du 13 à la fin (n° impairs)
Rue des Ecoles		N° 10	
Rue Diderot		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Hennape		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Jean-François Millet		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Jean-Jacques Rousseau		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Sadi Carnot		Du 53 à la fin (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°34</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE ROBESPIERRE B</b>			
<b>18 Allée Fernand Léger</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Fernand Léger		N° 1	Du 2 à la fin (n° pairs)      Du 7 à la fin (n° impairs)
Avenue Pablo Picasso		Du 52 au 88 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°35</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES DECOUR - REFECTOIRE</b>			
<b>2 rue Jacques Decour</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Fernand Léger		Du 3 au 5 (n° impairs)	
Avenue Georges Clémenceau		Du 277 au 281 (n° impairs)	
Avenue Pablo Picasso		Du 90 au 112 (n° pairs)	
Passage des Ecoles		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Craiova		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la Paix		N° 2	Du 3 au 19 (n° impairs)
Rue des Ecoles		N° 40	N° 5
Rue des Fontenelles		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Horace Vernet		Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°36</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES DECOUR – A</b>			
<b>2 rue Jacques Decour</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Rue Charles Lorilleux		Du 2 à la fin (n° pairs)	
Rue de l'Amitié		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de la Paix		Du 4 à la fin (n° pairs)	Du 21 à la fin (n° impairs)
Rue de Watford		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Jacques Decour		Du 1 à la fin (n° impairs)	
Square Jacques Decour		Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°37</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE</b>			
<b>5 rue de l'Agriculture</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Eugène Claudius-Petit		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée des Genêts		Du 2 à la fin (n° pairs)	
Allée des Primevères		Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue de la République		Du 402 à la fin (n° pairs)	Du 403 à la fin (n° impairs)
Place de Strasbourg		Totalité : n° pairs et impairs	
Résidence des Tulipes		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de l'Agriculture		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Metz		Du 2 au 10 (n° pairs)	

SUITE BUREAU N°37			
Nom de la rue		N° dans la rue	
Rue de Sartrouville		Du 146 à la fin (n° pairs)	
Rue de Strasbourg		Du 1 au 21 (n° impairs)	Du 2 au 18 (n° pairs)
Rue des Primevères		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Simone Veil		Du 1 à la fin (n° impairs)	
BUREAU DE VOTE N°38			
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LA FONTAINE - 5 rue de l'Agriculture			
Nom de la rue		N° dans la rue	
Allée des Ajoncs		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée des Bruyères		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée des Genêts		Du 1 à la fin (n° impairs)	
Résidence des Glycines		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Alfred Dequeant		Du 207 à la fin (n° impairs)	
Rue de Metz		Du 12 au 20 (n° pairs)	
Rue de Strasbourg		Du 23 à la fin (n° impairs)	Du 20 à la fin (n° pairs)
Rue des Côtes d'Auty		Totalité : n° pairs et impairs	
BUREAU DE VOTE N°39			
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DES PAQUERETTES 10 rue des Aubépines			
Nom de la rue		N° dans la rue	
Allée des Lauriers		Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue de la République		Du 294 au 400 (n° pairs)	Du 293 au 401 (n° impairs)
Mail des Peupliers		Totalité : n° pairs et impairs	
Place des Merisiers		Totalité : n° pairs et impairs	
Place des Muguetts		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue de Sartrouville		Du 2 au 144 (n° pairs)	
Rue des Aubépines		Du 5 au 9 (n° impairs)	Du 31 à la fin (n° impairs)
Rue des Chênes		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Hêtres		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Noisetiers		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Ormes		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Pâquerettes		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Potagers		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Saules		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Rosa Parks		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Simone Veil		Du 2 à la fin (n° pairs)	
BUREAU DE VOTE N°40			
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES PAQUERETTES 10 rue des Aubépines			
Nom de la rue		N° dans la rue	
Boulevard de La Défense		Du 889 au 1139 (n° impairs)	
Résidence des Coquelicots		Totalité : n° pairs et impairs	
Résidence des Iris		Totalité : n° pairs et impairs	
Résidence des Jonquilles		Totalité : n° pairs et impairs	
Résidence des Lilas		Totalité : n° pairs et impairs	
Résidence des Pervenches		Totalité : n° pairs et impairs	
Résidence des Romarins		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Alfred Dequeant		Du 2 à la fin (n° pairs) Du 1 au 205 (n° impairs)	
Rue de Metz		Du 22 à la fin (n° pairs)	
Rue des Aubépines		Du 2 à la fin (n° pairs)	Du 1 au 3 (n° impairs) Du 11 au 29 (n° pairs)
Rue du 11 Novembre 1918		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue François Hanriot		Du 1 à la fin (n° impairs)	
Rue Georges Bizet		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Noël Pons		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Nouvelle		N° 10	N° 5

<b>BUREAU DE VOTE N°41</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE PABLO NERUDA A</b>			
<b>18 rue Pablo Neruda</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Tertre		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Le Corbusier		Du 2 au 10 (n° pairs)	
Avenue Enguerrand		Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie		Du 180 à la fin (n° pairs)	
Boulevard de La Défense		Du 1502 au 1802 (n° pairs)	
Boulevard de Pesaro		Du 2 au 10 (n° pairs)	Du 1 au 43 (n° impairs) N° 57 et n° 73
Boulevard des Bouvets		Du 2 au 22 (n° pairs)	Du 1 au 21 (n° impairs)
Esplanade Charles de Gaulle		Totalité : n° pairs et impairs	
Passage François Arago		Totalité : n° pairs et impairs	
Place des Droits de l'Homme		Totalité : n° pairs	
Place des Trois Fontanot		Totalité : n° pairs et impairs	
Place François Mitterrand		Totalité : n° pairs et impairs	
Place Marcel Paul		Totalité : n° pairs et impairs	
Place Nelson Mandela		Du 67 au 189 : n° impairs	
Rue Alphonse Beau de Rochas		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Célestin Hébert		Totalité : n° impairs	
Rue des Trois Fontanot		Du 2 au 96 (n° pairs)	Du 1 au 65 (n° impairs)
Rue Jules Ferry		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Pablo Neruda		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Salvador Allende		Du 2 au 22 (n° pairs)	Du 1 au 61 (n° impairs)      Du 66 au 90 (n° pairs)
Square de la Brèche		Du 2 à la fin (n° pairs)	
Terrasse de l'Arche		Du 1 au 365 (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°42</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE PABLO NERUDA B - 18 rue Pablo Neruda</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Danse		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée des Groues		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Salvador Allende		Du 24 au 64 (n° pairs)	
Square de la Brèche		Du 1 à la fin (n° impairs)	
Square des Groues		Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°43</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE ELSA TRIOLET</b>			
<b>130 rue Salvador Allende</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Le Corbusier		Du 12 à la fin (n° pairs)	Du 1 à la fin (n° impairs)
Rue Salvador Allende		Du 92 au 130 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°44</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE PABLO PICASSO - 75 avenue Pablo Picasso</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de l'Etang		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée de la Liberté		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée des Trois Musiciens		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Greuze		Totalité : n° pairs et impairs	
Avenue Pablo Picasso		Du 1 au 97 (n° impairs)	
Place de la Chapelle		Totalité : n° pairs et impairs	
Place de la Colombe		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Edmond Dubuis		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Frida Kahlo		Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°45</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES DECOUR B - 8 rue Jacques Decour</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Demoiselles d'Avignon		Du 1 au 9 (n° impairs)	
Avenue Pablo Picasso		Du 114 à la fin (n° pairs)	Du 99 au 149 (n° impairs)
Rue Charles Lorilleux		Du 1 à la fin (n° impairs)	
Rue des Rosiers		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Jacques Decour		Du 2 à la fin (n° pairs)	

<b>BUREAU DE VOTE N°46</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE MAXIME GORKI</b>			
<b>14 Allée de l'Arlequin</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de l'Arlequin		Du 26 à la fin (n° pairs)	Du 29 à la fin (n° impairs)
Allée des Demoiselles d'Avignon		Du 11 au 19 (n° impairs)	
Avenue Pablo Picasso		N° 151	
<b>BUREAU DE VOTE N°47</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE MAXIME GORKI</b>			
<b>14 Allée de l'Arlequin</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de l'Arlequin		Du 2 au 24 (n° pairs)	Du 1 au 27 (n° impairs)
Avenue Pablo Picasso		Du 153 à la fin (n° impairs)	
Boulevard de Pesaro		Du 52 à la fin (n° pairs)	
Chemin Vert		Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°48</b>			
<b>Lieu de vote : SALLE DE QUARTIER LE CORBUSIER</b>			
<b>49 Esplanade Charles de Gaulle</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Christian Bouthier		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Jacotte Duplenne		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Louiza Benakli		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Michel Raoult		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Monique Leroy-Sauter		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Olivier Mazzotti		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Pascal Sternberg		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Valérie Meot		Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard Aimé Césaire		Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard de La Défense		Du 1804 à la fin (n° pairs)	
Boulevard de Pesaro		N° impairs	
		du 45 au 55	du 59 au 71
Boulevard des Bouvets		Du 23 à la fin (n° impairs)	Du 24 à la fin (n° pairs)
Cour Valmy		Totalité : n° pairs et impairs	
Jardin de l'Arche		Totalité	
Passage des Trois Places		Totalité : n° pairs et impairs	
Passage Valmy		Totalité : n° pairs et impairs	
Place de l'Ellipse		Totalité : n° pairs et impairs	
Place de l'Hémicycle		Totalité : n° pairs et impairs	
Place des Droits de l'Homme		Totalité : n° impairs	
Place François Mitterrand		Totalité : n° pairs et impairs	
Place Ronde		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue Célestin Hebert		Totalité : n° pairs	
Rue de Vimy		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Coudraies		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Longues Raies		Totalité : n° pairs et impairs	
Rue des Trois Fontanot		Du 98 à la fin (n° pairs)	Du 67 à la fin (n° impairs)
Rue Salvador Allende		Du 132 à la fin (n° pairs)	Du 63 à la fin (n° impairs)
Terrasse de l'Arche		Du 367 à la fin (n° impairs)	
Terrasse Valmy		Totalité : n° pairs et impairs	
<b>BUREAU DE VOTE N°49</b>			
<b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE MIRIAM MAKEBA</b>			
<b>190 boulevard Abdenbi Guémiah</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Bretagne		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée de Corse		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée de Gascogne		Du 2 au 60 : n° pairs	Du 1 au 279 : n° impairs
Allée de l'Île-de-France		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée de Provence		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée du Berry		Totalité : n° pairs et impairs	
Allée Georges-Louis Buffon		Totalité : n° pairs et impairs	
Boulevard Abdenbi Guémiah		Du 170 à la fin : n° pairs	Du 1 à la fin : n° impairs
Boulevard Arnaud Beltrame		Du 502 à la fin : n° pairs	Du 501 à la fin : n° impairs
Boulevard Blaise Pascal		Du 2 au 302 : n° pairs	Du 1 au 303 : n° impairs

SUIITE BUREAU N°49		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Boulevard des Provinces Françaises	Du 2 au 378 : n° pairs	Du 1 au 281 : n° impairs
Boulevard du 17 octobre 1961	Du 2 au 158 : n° pairs	Du 1 au 179 : n° impairs
Boulevard Jacques-Germain Soufflot	N° 2	Du 1 au 7 : n° impairs
Boulevard Jules Mansart	Du 2 au 14 et 28 à la fin : n° pairs	
Esplanade Patrice Chéreau	Du 86 à la fin : n° pairs	Du 87 à la fin : n° impairs
Rue Jean Roques	Du 2 à la fin : n° pairs	
Terrasse de l'Université	Du 2 au 196 : n° pairs	Du 1 au 195 : n° impairs
<b>BUREAU DE VOTE N°50</b>		
<b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – SALLE DES CONGRES</b>		
<b>88 avenue du 8 Mai 1945</b>		
Les électeurs dont le rattachement à la commune est dérogatoire au titre des articles L. 12, L. 12-1, L. 13 et L. 14 du code électoral.		



# PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2021-342 du 21 décembre 2021 portant dissolution du syndicat mixte de l'Île Saint-Germain (SMISG)

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
Chevalier de L'ordre National du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5721-7 ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
- VU** l'arrêté PCI n°2021-046 du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Vincent BERTON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2000 portant création du Syndicat mixte de l'Île Saint Germain ;
- VU** la délibération n°2 du conseil municipal de la ville d'Issy-les-Moulineaux du 14 octobre 2021 demandant la dissolution du Syndicat mixte de l'Île Saint Germain et approuvant la convention de dissolution à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune d'Issy-les-Moulineaux ;
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 22 novembre 2021 demandant la dissolution du Syndicat mixte de l'Île Saint Germain et approuvant la convention de dissolution à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville d'Issy-les-Moulineaux ;

**CONSIDERANT** que les conditions de majorité requise l'article L. 5721-7 du code général des collectivités territoriales sont réunies dès lors qu'une demande motivée a été émise par la majorité des personnes morales qui composent ledit syndicat mixte ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

## ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Syndicat mixte de l'Île Saint Germain est dissous à compter du 31 décembre 2021.

**Article 2** : Sous réserve des droits des tiers, la répartition de l'ensemble de l'actif et du passif entre les membres dudit syndicat mixte est constatée conformément aux dispositions de la convention de dissolution annexée au présent arrêté.

**Article 3** : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**Article 4** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine, Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et Monsieur le Maire d'Issy-les-Moulineaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont copie sera adressée, pour valoir notification, au président du Syndicat mixte de l'Île Saint-Germain, au Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, au Maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux et à Madame la directrice des finances publiques des Hauts-de-Seine.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

SIGNÉ

Vincent BERTON

**Convention de dissolution du Syndicat mixte de l'île Saint-Germain**

ENTRE :

**Le Département des Hauts-de-Seine** représenté par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Monsieur Georges Siffredi, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du *22/11/2021* faisant suite au rapport n° *21.30-1 CP* .  
ci-après désigné par le terme « le Département »,

d'une part,

Et

**La Commune d'Issy-les-Moulineaux** représenté par le Maire d'Issy-les-Moulineaux, Monsieur André Santini, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du Conseil municipal en date du *14/10/2021* faisant suite au rapport n° *2*  
ci-après désigné par le terme « la Commune »,

d'autre part,

Le Département et la Commune ensemble étant ci-après désignés par le terme « les Parties »,

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Créé par arrêté préfectoral du 27 novembre 2000, le Syndicat mixte de l'île Saint-Germain a pour principal objet la réalisation et l'exploitation du Centre d'art contemporain Jean HAMON.

Le Syndicat mixte étant devenu sans objet en l'absence de construction du centre d'art contemporain, sa dissolution doit donc être prononcée de plein droit par arrêté préfectoral, conformément aux dispositions de l'article L. 5721-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'organiser entre les Parties les conditions et les modalités de la dissolution du Syndicat mixte de l'île Saint-Germain à effet du 31 décembre 2021. L'ensemble des droits et obligations attachés aux biens est transféré au Département.

## **ARTICLE 2 : REPARTITION DU PATRIMOINE**

### **2.1 Biens**

La propriété du terrain du Parc de l'île Saint-Germain, situé sur l'île Saint-Germain, 170 quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux, cédée par le Département par les statuts du Syndicat mixte du 10 janvier 2001, revient de plein droit au Département. Ce transfert de patrimoine ne donnera pas lieu au versement d'une soulte par le Département.

### **2.2 Dette et trésorerie**

Il est précisé que le Syndicat mixte de l'île Saint-Germain ne dispose plus d'encours de dette.

La trésorerie résiduelle du Syndicat mixte sera répartie entre le Département pour deux tiers et la Commune pour un tiers selon les modalités précisées à l'article 5.4.

### **2.3 Archives**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1421-1, R 1421-1 et R 1421-2, au Code du patrimoine, notamment ses articles L 212-6 à L 212-10 et L 212-33 et sa partie réglementaire relative à la collecte, à la conservation et à la protection des archives publiques, il est rappelé que dans le cas où un groupement de collectivités territoriales viendrait à être dissous, les archives d'utilité courante et intermédiaire sont transférées à la structure ayant hérité des compétences de la structure dissoute, et que les archives définitives (dont le sort final est la conservation) sont transférées soit à la structure ayant hérité des compétences, soit au service d'archives d'une des collectivités membres du groupement, soit aux Archives départementales territorialement compétentes.

Après concertation entre les parties, il a été convenu que l'ensemble des archives courantes, intermédiaires et définitives, papier ou numériques, sont transférées aux Archives départementales des Hauts-de-Seine. Elles sont communiquées librement aux parties, en salle de lecture des Archives départementales ou sous forme de copies numériques, dans les limites des possibilités techniques de la direction des archives départementales. Elles sont communiquées librement aux tiers qui en font la demande, sous réserve des délais légaux de communicabilité et dans les conditions fixées par le règlement de salle de lecture et les conditions de réutilisation d'informations publiques conservées aux Archives départementales.

## **ARTICLE 3 : REPARTITION DES PERSONNELS**

Sans objet. Le Syndicat mixte ne dispose pas de personnel.

#### **ARTICLE 4 : REPARTITION DES CONTRATS**

Le Syndicat mixte ne dispose que d'un seul contrat avec le cabinet d'avocats Baker&McKenzie, pour un marché public, à bons de commande, de prestations de représentation juridique conclu le 2 décembre 2020, pour une durée d'un an, reconductible par décision expresse pour une année, au maximum trois fois. En raison de sa dissolution, le Syndicat mixte terminera l'exécution de ce contrat au plus tard au 30 novembre 2021 s'agissant de son exécution financière. Ce contrat, qui arrive à échéance le 2 décembre 2021, ne sera pas reconduit.

#### **ARTICLE 5 : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE**

##### **5.1 Déroulement de la procédure de dissolution**

La dissolution du Syndicat mixte interviendra par arrêté du Préfet mettant fin à l'exercice du Syndicat et prononçant sa dissolution au 31 décembre 2021 ou à la date de la prise d'effet de l'arrêté à intervenir, à la suite de l'approbation par son Comité syndical :

- du compte administratif 2021,
- du compte de gestion 2021,
- de l'état de l'actif et du passif à cette date (bilan),
- de la délibération actant sa dissolution définitive.

##### **5.2 Les opérations comptables préalables à la dissolution**

Le Syndicat mixte clôturera ses comptes au 30 novembre 2021, et n'émettra plus ni mandat, ni titre à compter de cette date, et ce afin de permettre l'établissement du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice en cours.

Préalablement, le Syndicat aura procédé :

- à la liquidation et au mandatement des dépenses dont les factures lui auront été présentées antérieurement à la date de clôture,
- à la liquidation des recettes dont le fait générateur aura été constaté avant la date de clôture. Concernant les recettes exigibles pour la période du 30 novembre 2021 à la date de la dissolution du Syndicat mixte, la facturation sera adressée par le Département à hauteur de deux tiers et par la Commune à hauteur d'un tiers,
- à la constatation et la prise en charge sur présentation du Comptable Public du Syndicat des non valeurs relatives aux créances irrécouvrables.

##### **5.3 L'exécution comptable postérieure à la dissolution**

Les factures relatives aux prestations, services, fournitures et travaux engagés par le Syndicat mixte, qui n'auraient pas pu faire l'objet d'un mandatement partiel ou total

avant la date de dissolution, seront mandatées par les Parties, à hauteur de deux tiers pour le Département et d'un tiers pour la Commune.

Pour les recettes encaissées avant émission de titres par le Comptable Public du Syndicat mixte le jour suivant la date de la dissolution du Syndicat mixte, elles seront reversées à hauteur de deux tiers pour le Département et d'un tiers pour la Commune.

#### 5.4 Répartition des résultats de clôture du Syndicat mixte et restitution de la trésorerie résiduelle

Conformément à l'article 2.2 de la présente convention, la trésorerie résiduelle du Syndicat mixte sera répartie entre le Département pour deux tiers et la Commune pour un tiers, après dissolution du Syndicat mixte, soit au plus tard un mois après la date effective de dissolution.

Les résultats de clôture du Syndicat seront arrêtés par le Comptable Public du Syndicat mixte à sa dissolution et récupérés à hauteur de deux tiers pour le Département et d'un tiers pour la Commune. Les Parties intégreront budgétairement leur part respective en 2022 à l'occasion de leur reprise des résultats 2021.

#### **ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa notification, sous réserve de l'entrée en vigueur de l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine portant dissolution du Syndicat mixte de l'Ile Saint-Germain.

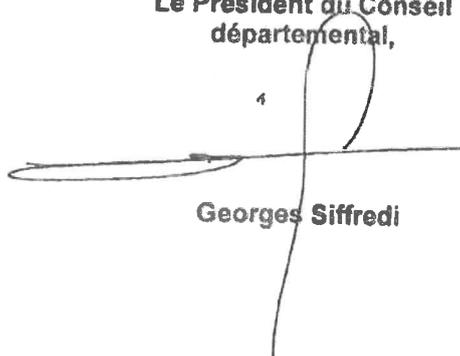
#### **ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

En cas de litige sur l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre au jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, après démarche d'une conciliation amiable non aboutie.

Fait en deux exemplaires originaux, à Nanterre , le 21/12/2021

**Pour le Département des  
Hauts-de-Seine**

**Le Président du Conseil  
départemental,**

  
**Georges Siffredi**

**Pour la Commune d'Issy-les-  
Moulineaux**

**Le Maire d'Issy-les-Moulineaux,**





**André Santini**

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

29